

Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 dé- cembre 2024

Présents : Danielle RÉSONET, Hervé MIGNOT, Élodie MALVAL, Serge BERGER, Sandrine DUBOIS, Daniel PAQUET, Leïla PARIS, Éric RIMBAULT, Baptiste TRAVERS, Thibaut DIVAY, David BARRIER (arrivé à 20h15).

Secrétaire de séance : Sandrine DUBOIS

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2024.

1-DECISION MODIFICATIVE N°2- TRAVAUX SUR LE RESEAU EPU POUR LE COMPTE DE VITRE COMMUNAUTE délib 2024_12_27

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de la compétence « eaux pluviales urbaines », les dépenses d'assainissement des eaux pluviales réalisées lors des travaux de la route du verger doivent faire l'objet d'opérations particulières avec Vitré Communauté, il y a donc lieu de prévoir des crédits en dépenses et recettes pour réaliser ces écritures comptables.

Toutes les dépenses ne sont pas prises en compte.

N°	DESIGNATION	U	Qté Prévue	PU	PVT
1.2	2 - DEMOLITION ET DEGAGEMENT DES EMPRISES				
1.2.1	Nettoyage du terrain, y compris arrachage haie, arbustes et évacuation et toutes sujétions	F	1,000	250,00	250,00
1.2.2	Dépose de bordures ou caniveaux existants	ML	12,000	150,00	1 800,00
1.2.3	Dépose de réseau EP existant	ML	470,000	10,00	4 700,00
1.2.4	Dépose de panneau existant (police, rue, directionnel...)	U	4,000	75,00	300,00
1.2.5	Dépose de mobilier urbain existant (abri-bus, jardinières...)	F	1,000	350,00	350,00
1.2.6	Dépose de grille existantes	U	19,000	25,00	475,00
1.2.7	Démolition de structure pour reprise structure, création d'espaces	M2	660,000	6,60	4 356,00
1.2.8	Rabotage de la chaussée existante hauteur variable	M2	655,000	4,50	2 947,50

N°	DESIGNATION	U	Qté Prévue	PU	PVT
1.6.1	a) ø315	ML	515,000	78,00	40 170,00
1.6.2	b) ø200 (pour grilles)	ML	50,000	70,00	3 500,00
1.6.3	c) ø160 (pour caniveaux à grille et branchements riverains)		50,000	70,00	3 500,00
1.6.4	Création d'une tranchée, fourniture et pose de drain ø160	ML	20,000	45,00	900,00
1.6.5	Fourniture et mise en oeuvre de matériaux drainant type 20/40 sur 0.60m d'épaisseur y compris géotextile	M3	365,000	40,00	14 600,00
1.6.6	Fourniture et pose de regard de visite ø1000	U	15,000	750,00	11 250,00
1.6.7	Fourniture et pose de regard 500x500	U	2,000	255,00	510,00
	Fourniture et pose de regard à grille D400				
1.6.8	a) 755 x 365	U	8,000	335,00	2 680,00
1.6.9	b) 520 x 400	U	8,000	320,00	2 560,00
1.6.10	Fourniture et pose de caniveaux à grilles fontes	ML	105,000	95,00	9 975,00
1.6.11	Fourniture et pose de tête de buse ou de sécurité ø300	U	1,000	250,00	250,00
1.6.12	Raccordement sur canalisation existante	U	17,000	125,00	2 125,00
1.6.13	Hydrocurage et inspection télévisée sur réseau EP	ML	100,000	2,00	200,00

En année N, la commune paie les travaux aux entreprises et Vitré Communauté rembourse la commune sur des montants TTC.

En année N+1, la commune rembourse Vitré Communauté du coût des travaux – le FCTVA perçu par Vitré Communauté.

Objets : Travaux sur le réseau EPU pour Vitreco

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
458101 (45) - 01 : dépenses réseaux EPU	72 000,00	458201 (45) - 01 : dépenses réseaux EPU	72 000,00
	72 000,00		72 000,00
Total Dépenses	72 000,00	Total Recettes	72 000,00

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette modification du budget.

Présents 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre ; /
Abstention : /

2- PRET DE 350 000 EUROS POUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE DU VERGER

délib 2024_12_28

Arrivée de Thibault Divay et David Barrier.

Madame le Maire explique qu'au stade des travaux , il convient de rechercher un prêt bancaire.

Les travaux sont estimés à 604 677 € HT, 725 612€ ttc en tenant compte des végétaux qui seront plantés par l'agent technique.

Les subventions acquises s'élèvent à 211 543€.

Selon l'autofinancement possible, le prêt à contracter sera de 350 000€.

Plusieurs banques ont été sollicitées :

Le Crédit Agricole ne finance plus les projets des communes depuis le 1^{er} janvier 2024.

La Caisse d'Epargne ne propose pas d'offre, la commune ne rentrant pas dans ses critères de financement.

Offre de prêt de 350 000€ sur 10 ans, 15 ans et 25 ans

	BANQUE DES TERRITOIRES		BANQUE POSTALE			CREDIT MUTUEL		
	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
taux	taux du livret A + marge de 1,30% soit 4,3% à ce		3,24%	3,35%	3,46%	3,23%	3,39%	3,52%
durée	25 ans		10 ans	15 ans	25 ans	10 ans	15 ans	25 ans
remboursement	annuel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel
cout du prêt	186 023,41 €	176 538,00 €	62 010,10 €	97 584,18 €	174 352,05 €	60 961,60 €	97 946,80 €	177 743,00 €
avec un taux entre 3,30% et 4,30%								
échéance	21106 €/23120€	5198 €/5689€	10 278,99 €	7 445,08 €	5 243,52 €	10 274,04 €	7 465,78 €	5 277,43 €
par an		20792 €/22756 €	41 115,96 €	29 780,32 €	20 974,08 €	41 095,16 €	29 863,12 €	21 109,72 €
commission	0,06% du montant emprunté		0,10% du montant du prêt					
	210,00 €		350,00 €			350,00 €		

La discussion porte sur la durée du prêt, au regard des travaux qui resteraient à engager et de la fin des prêts en cours, un prêt sur 15 ans serait la meilleure solution avec une possibilité de renégocier sa durée.

Vote pour la durée :

10 ans : 3 voix

15 ans : 8 voix

Vote pour la banque :

Banque postale au taux de 3.35% ,coût du prêt 97 584.18 € (déblocage des fonds avant la fin décembre)

CMB au taux de 3.39, coût du prêt 97 946.80 (déblocage des fonds sous 15 jours)

Banque Postale : 1 voix

CMB : 10 voix

La proposition du CMB est retenue.

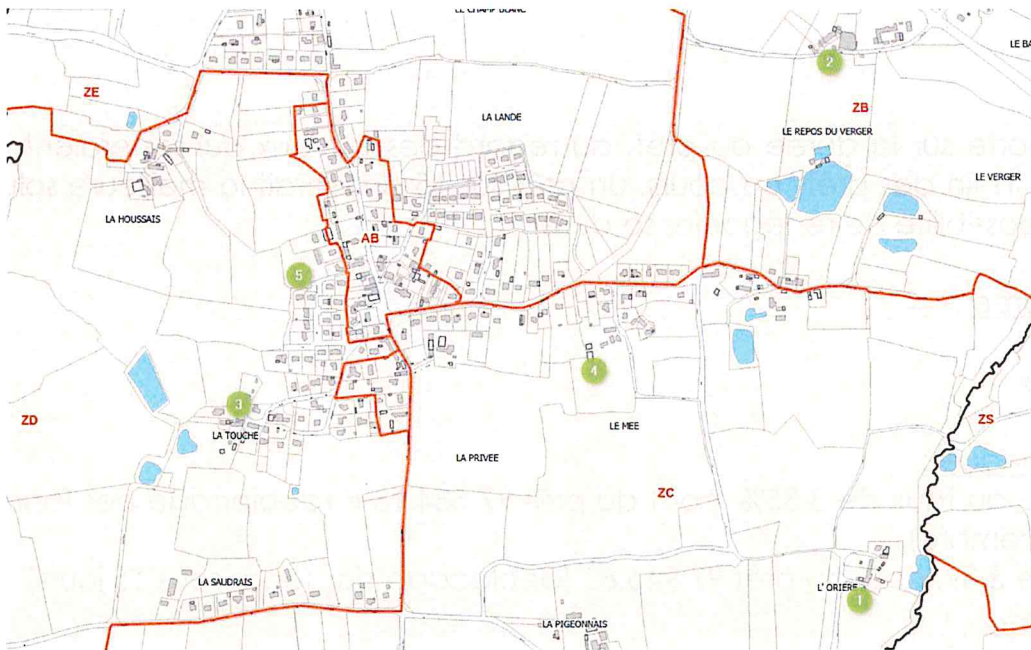
3- BILAN TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS délib 2024_12_29

La loi Climat & Résilience du 21 août 2021 a introduit, à l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, l'obligation pour le maire compétent en matière de document d'urbanisme d'établir un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols afin de mesurer et de suivre la trajectoire ZAN à l'échelle locale.

Le rapport est à réaliser au moins une fois tous les 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi Climat & Résilience, soit la production d'un premier rapport pour 2024.

Pour mémoire, l'objectif national est d'arriver à l'absence nette de toute artificialisation des sols en 2050, avec comme premier élément de cadrage, de réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

La présentation de ce rapport permet de porter le sujet de la sobriété foncière dans le débat local et de suivre la trajectoire en cours en vue de réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 afin d'arriver à toute absence d'artificialisation nette d'ici 2050.



Le rapport reprend les consommations d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers relevées par la Région et par l'Observatoire du Foncier, à l'occasion des autorisations de construire.

permis	date	parcelle	objet	Bénéficiaire et localisation	ENAF consommé	Type d'ENAF consommé	Superficie de la commune/superficie	
PC23V0011	07/12/2023	ZC126	Chang. de destination	P.MASSON l'Orrière	724m ²	agricole	0,014%	
PC24V0002	26/03/2024	ZB008 6	Chang. de destination	M.COURTIN Le haut landavran	632m ²	agricole	0,013%	
PC23V0010	25/09/2023	ZD150	Construction d'une habitation	M.CHANTEBEL Chemin de la touche	999m ²	agricole	0,020%	
		ZC127	Pas de projet sur cette parcelle, il s'agit du reste de la parcelle du lotissement de Louis Paquet,					
PC23V0008	27/10/2023	ZD27	Construction d'une habitation	SCI MIFA Allée des noisetiers	Hors périmètre ENAF			

Consommation

Commune	LANDAVRAN
ENAF consommé 2021-2031 (ha)	0.235 ha
Espaces naturels consommés (ha)	/
Espaces agricoles consommés (ha)	0.235 ha
Espaces forestiers consommés (ha)	/
Pourcentage superficie territoire	0.047%

Présents 11
Votants : 11
Pour : 10
Contre ; /
Abstention : 1

4- CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE délib 2024_12_30 à 33

Madame le Maire rappelle les missions du service commun de Vitré Communauté auquel la commune adhère depuis 2016.

Les missions du Conseiller en Energie Partagé

- **Analyser et optimiser les dépenses** énergétiques de la commune
- **Prioriser les besoins et passer à l'action** avec des projets performants, à l'échelle de la commune
- Faire **circuler l'information utile** sur : les choix techniques, les dispositifs de financement et les réglementations en cours
- **Sensibiliser et faciliter la mise en place d'énergies renouvelables** sur le territoire de la commune

Le service commun CEP regroupe 39 communes.

Datant de 2013, il doit évoluer pour gagner en efficacité et élargir ses missions.

Le Conseil d'Agglomération s'est prononcé le 14 novembre sur la réorganisation de ce service.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les conventions à intervenir:

- 1- Avec Vitré Communauté pour un avenant à l'adhésion au service (modification du tarif d'adhésion et des conditions de dénonciation de la convention)
- 2- Avec Vitré Communauté pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
- 3- Avec la Région Bretagne au travers d'une démarche de regroupement
- 4- Avec Vitré Communauté pour les aides des programmes ACTEE (**l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique**)

Le tarif d'adhésion pour les communes sera de 0,85€/hab/an.

Présents 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre ; /
Abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

PLUI

Hervé MIGNOT fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Montreuil sous Pérouse à l'initiative de Vitré Communauté.

Il s'agirait d'uniformiser les documents d'urbanisme sur le territoire de Vitré Communauté, les ateliers étaient proposés à l'échelle des bassins de vie, pour Landavran, y participaient Montreuil sous Pérouse, Val d'Izé, Champeaux, Marpiré, Montreuil des Landes, Mecé, Saint Christophe des bois.

INTERVENTION DE CYRILLE CHAUVIN POUR LE CAL

Cyrille Chauvin, co-président de Comité d'Animations et de Loisirs, revient sur la réunion qui s'est tenue avec la gendarmerie, la sous-Préfecture de Fougères et les pompiers suite « au Veau de pentecôte » et afin de préparer les prochaines animations dans les meilleurs conditions possibles. Cette réunion a permis de mettre en lumière un certain nombre de points notamment sur la sécurité (montage des barnums) et l'hygiène (manque de toilettes publiques).

Les consignes ont été reçues et seront appliquées du mieux possible. 2 barnums aux normes ont été achetés, le CAL demandera le prêt d'extincteurs.

Pour le marché de Noël, une déviation a été demandée et obtenue auprès de l'Agence Départementale de Vitré pour barrer la RD305 le dimanche, celle-ci sera installée par les bénévoles du CAL et est gratuite.

Un souhait des deux parties a été exprimé pour une meilleure communication et un travail en collaboration pour les événements à venir.

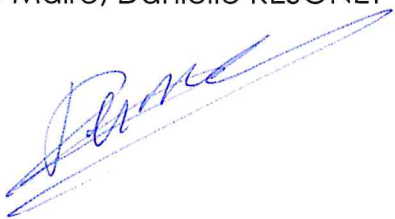
Le Food truck Tacos s'installera sur le parking près du commerce le mercredi soir à partir du 11 décembre, le commerçant souhaite faire 2 mois d'essai avant de valider l'installation.

SMICTOM :

Madame le maire informe les élus que la collecte des ordures ménagères sera décalée au vendredi en 2025.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire, Danielle RESONET



Le secrétaire, Sandrine DUBOIS.

